



**SYNDICAT RIVIÈRES
SALAT-VOLP**

RAPPORT D'ACTIVITES

2023



SOMMAIRE

UN SYNDICAT POUR NOS RIVIERES

Territoire	3
Compétence	4
Les élus	5
L'équipe	6
Bilan financier	7
Les partenaires	8

PREVENTION DES INONDATIONS

Réception des derniers marchés du Papi	9
Montage du Papi travaux	10
Autres actions	10
Identification du tracé du Goutas	10
Animation et sensibilisation	11
Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis aux risques	11

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Bilan 2023	12
<u>Axe 1</u> : Promouvoir une approche globale	13
<u>Axe 2</u> : Restauration physique et écologique des cours d'eau	17
<u>Axe 3</u> : Gestion des zones humides	26
<u>Axe 4</u> : Valorisation des cours d'eau	28

1.2 Compétence

L'unique compétence du syndicat est la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite **GEMAPI**.

La compétence GEMAPI, c'est quoi ?

Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

Exemples = restauration des champs d'expansion des crues, restauration de la morphologie des cours d'eau, préservation des espaces de mobilité.



Entretien et aménagement des cours d'eau, lacs et plans d'eau

Exemple = entretien de la végétation des berges et du lit des rivières.



Défense contre les inondations

Exemples= Animation du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'Intention du Salat, gestion des embâcles, gestion des ouvrages de protections, digues.



Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Exemples = gestion des zones humides, restaurer la continuité écologique des cours d'eau.



1.3 Les élus

Le conseil syndical du SSV est composé de 22 délégués :

- 16 délégués sont issus de la communauté de communes Couserans-Pyrénées



- 4 délégués sont issus de la communauté de communes Cagire Garonne Salat



- 1 délégué est issu de la communauté de communes Cœur de Garonne



- 1 déléguée est issue de la communauté de communes du Volvestre



En 2023, sous la présidence de Daniel ARTAUD, le conseil syndical s'est réuni 4 fois pour 10 heures de débats et 33 délibérations.

Par ailleurs le président et les vice-présidents sont sollicités pour d'autres réunions. Ainsi au cours de l'année, ils ont participé à :

- 5 réunions de travail Président, Vice-Présidents interne au SSV
- 21 réunions de suivi d'études ou de projets liés au PAPI, aux digues ou à la gestion des milieux aquatiques
- 9 réunions avec les communautés de communes ou des communes du territoire du SSV
- 5 réunions pour le SAGE des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises
- 4 réunions pour le Comité Ressource en Eau de l'Ariège ou de la Haute-Garonne
- 3 réunions avec la chambre d'Agriculture de l'Ariège
- 2 réunions pour le Projet de Territoire Garon'Amont
- 2 réunions avec la Fédération de Pêche de l'Ariège
- 2 réunions du COTER et COPIL du site Natura 2000 « Garonne en Occitanie »
- 1 réunion à l'occasion de la visite du Ministre de l'Agriculture à Foix le 17 avril 2023

C O N S E I L S Y N D I C A L	Président	Daniel ARTAUD Maire de Barjac – CC Couserans-Pyrénées		
	Vice-Présidents	André VIDAL Maire d'ALEU CC Couserans-Pyrénées	Alain SOULE Adjoint au Maire d'HIS CC Cagire Garonne Salat	
	B U R E A U	Nathalie AURIAC Maire de GAJAN CC Couserans-Pyrénées	Ginette BUSCA Maire de MONTJOIE-EN-COUSERANS CC Couserans-Pyrénées	
		Christian CARRERE Maire d'ERCE CC Couserans-Pyrénées	Alain FURCY Adjoint au Maire de MANE CC Cagire Garonne Salat	
		Jacques SERVAT Maire de LE PLAN CC Cœur de Garonne	Alain TOUZET Adjoint au Maire de PRAT- BONREPAUX CC Couserans-Pyrénées	
		Gilbert ANGELINA Adjoint au Maire de SAINT-GIRONS CC Couserans-Pyrénées	Roselyne ARTIGUES Conseillère Municipale de MONTASTRUC- DE-SALIES - CC Cagire Garonne Salat	
	S Y N D I C A L	Frédéric BONNEL Maire de RIMONT CC Couserans-Pyrénées	Laurent BOUTET Adjoint au Maire de SAINT-LIZIER CC Couserans-Pyrénées	
		Alain CAU Maire de MAUVEZIN-DE-PRAT CC Couserans-Pyrénées	Roselyne CUSSOL Maire de SAINT-CHRISTAUD CC Volvestre	
		Charles DAFFIS Maire de AUGIREIN CC Couserans-Pyrénées	Jean-Claude DEGA Maire d'ERP CC Couserans-Pyrénées	
		Jean DOUSSAIN Maire de SAINTE-CROIX-VOLVESTRE CC Couserans-Pyrénées	Régis ESPES Adjoint au Maire de BORDES- UCHENTEIN CC Couserans-Pyrénées	
		Gilles FAVAREL Maire de CABANAC-CAZAUX CC Cagire Garonne Salat	Pierre PARIS Adjoint au Maire de LORP- SENTARAILLE CC Couserans-Pyrénées	
		Richard PETITALOT Maire de LACOURT CC Couserans-Pyrénées		

1.4 L'équipe

En 2023, l'équipe du Syndicat rivières Salat Volp est composée de 6 agents, employés à temps plein.

Isabelle ESCAICH
Administration générale,
Finances, RH



Sous la présidence de
Daniel ARTAUD



Gilles DOMENC
Directeur



France DAUPRAS
Animatrice du Programme d'Actions
de Prévention des Inondations (PAPI)



Sylvain Malfettes
Technicien Milieux
Aquatiques
Suivi cours d'eau, travaux



Peggy GUERIN
Technicienne Milieux
Aquatiques
Référente : Zones Humides,
Biodiversité, Communication



Jonathan APARICIO
Technicien Milieux Aquatiques
Référent : Travaux, SIG, Espèces
Exotiques Envahissantes



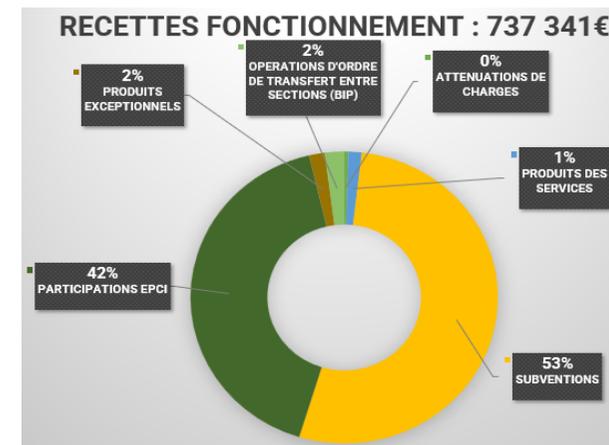
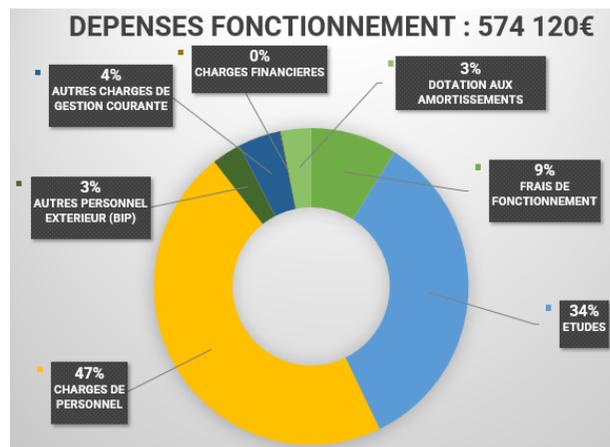
1.5 Le bilan financier

Le SSV est un syndicat dont les ressources financières sont constituées par les participations de ses membres (communautés de communes) et les subventions des organismes publics comme l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie, les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne et l'Etat.

FONCTIONNEMENT :

Pour l'année 2023 les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 574 120 €. Les charges de personnel représentent 47 % de la dépense, les études du PAPI d'Intention du Salat 34 %, les frais de fonctionnement du syndicat 9 % (loyer, frais administratifs, etc.) et les mises à disposition des brigades pour la réalisation d'une partie des travaux, 3 %.

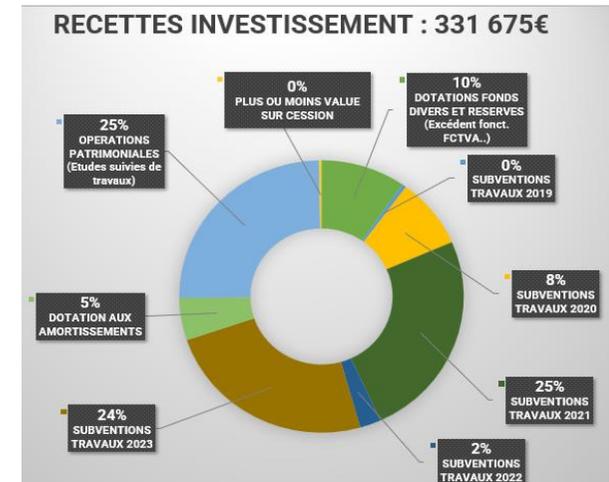
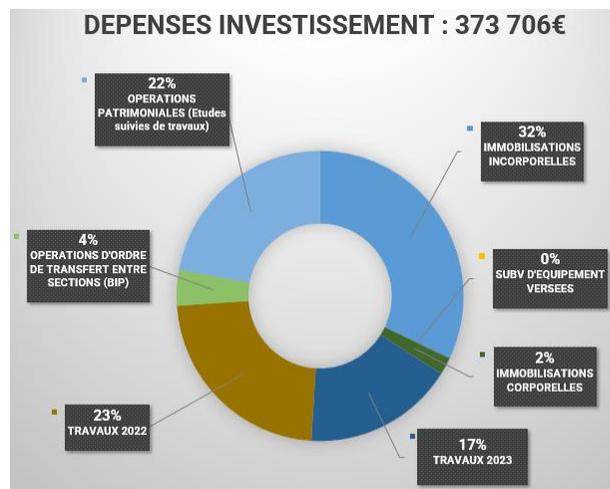
Les recettes s'élèvent à 737 341 € dont 42 % proviennent de la taxe GEMAPI reversée par les communautés de communes et 53 % de subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels.



INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 373 706 €. Les travaux 2022 et 2023 constituent 40 % de la dépense, 32 % les immobilisations incorporelles pour les travaux des brigades, 22 % représentent les études suivies de travaux. Les 6 % restants les écritures entre sections, l'achat de matériels de bureau et informatique.

Les recettes s'élèvent à 331 675 €, 59 % proviennent de subventions obtenues auprès des partenaires, 25 % représentent les recettes issues des études suivies de travaux, 10 % sont répartis entre l'excédent de fonctionnement et le FCTVA, les 5 % restants représentent les dotations aux amortissements.



1.6 Les partenaires

La mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée des milieux aquatiques et de prévention des inondations nécessite des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs. Le SSV s'appuie sur des partenaires institutionnels et locaux.

LES PARTENAIRES FINANCIERS INSTITUTIONNELS

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne est le principal partenaire financier du syndicat. L'Etat, la Région Occitanie, les Conseils Départementaux de l'Ariège et de la Haute-Garonne sont également des partenaires financiers importants. L'ensemble de ces structures participent aux choix techniques proposés et accompagnent financièrement les projets. Sans leur soutien, de nombreuses actions ne seraient pas réalisées.



LES PARTENAIRES FINANCIERS LOCAUX

Le Syndicat rivières Salat Volp ne perçoit aucune taxe ou impôt directement. Les seules ressources financières du syndicat proviennent soit de subventions soit de la participation des communautés de communes adhérentes. En 2023 les ressources du syndicat proviennent pour 53 % de subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels (Cf Paragraphe 1.5 p 7) pour 42 % des participations versées par les communautés de communes adhérentes au syndicat.



LES PARTENAIRES TECHNIQUES

En premier lieu les services d'Etat qui assurent un rôle d'accompagnement technique, d'instruction des dossiers et de contrôle comme Les Directions Départementales des Territoires de l'Ariège et de la Haute-Garonne (DDT), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Les services des Préfectures de l'Ariège et de la Haute-Garonne ainsi que les services des sous-préfectures notamment celle de Saint-Girons, sont également associés ou consultés lors la conduite de certaines actions.

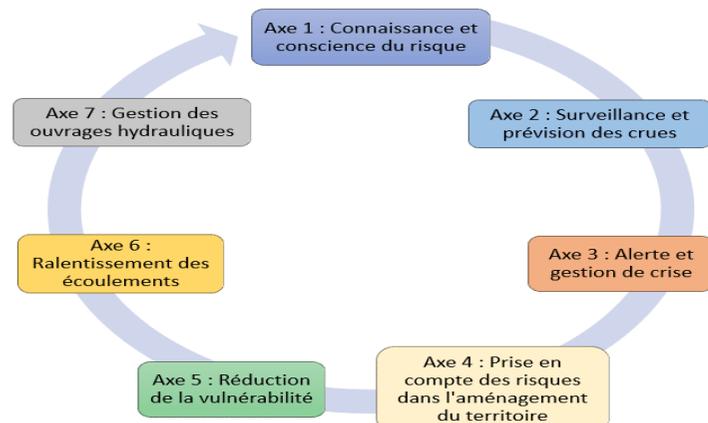
Ensuite les partenaires représentant les usagers comme les Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ariège et de la Haute-Garonne, les chambres d'Agriculture de l'Ariège et de la Haute-Garonne, EDF, les représentants des microcentrales.

Enfin d'autres structures comme l'Association des Naturalistes Ariégeois – Conservatoire d'Espaces Naturels ANA – CEN de l'Ariège, le PNR participent à l'élaboration des programmations et au suivi de certaines actions.

2- PREVENTION DES INONDATIONS

2.1 Réception des derniers marchés du PAPI d'intention

Le SSV porte depuis 2020, l'animation et la mise en œuvre du PAPI d'Intention du Salat. La Stratégie du PAPI repose sur les axes suivants :



L'année 2023 a été l'année de la réception de la majorité des marchés du PAPI, clôturant ainsi la totalité des actions. De nombreuses réunions sont organisées auprès des financeurs et des élus afin de rendre compte des résultats et prendre en compte les divers avis et analyses.

N° de marché	Nom du Marché	Bureau d'étude	Date de réception
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Ta Conseils	8/12/2023
	Etude diagnostic préalable à un PAPI sur le BV du Volp	Ta Conseils	8/12/2023
Marché 1	Etude pour l'amélioration de la connaissance des aléas et des ouvrages hydrauliques du Salat et de ses affluents	CACG	05/05/2023
Marché 2 – Lot A	Etude pour l'amélioration de la surveillance et la gestion de crise en inondation (Surveillance, prévision des crues et des inondations)	CACG	17/03/2023
Marché 3 Lot A	Etude pour l'amélioration de la communication du risque inondation – Nivellement, restauration et pose de repères de crue et de panneaux didactiques	Risque et Territoire (Groupement)	18/04/2023
Marché 4 Lot A	Etude des crues torrentielles, du transport solide et de l'érosion en amont de Saint-Girons	Aquabio	05/06/2023
Marché 4 Lot B	Etude de l'espace de mobilité du Salat	Aquabio	18/10/2023
Marché 5	Etude et diagnostics pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Risque et Territoire	05/09/2023

Avancement 2023 - Réception des marchés et des études du PAPI

Les demandes de versements des subventions sont majoritairement réalisées à la fin décembre. Le montant réel des études réalisées s'élève à 530 359 € TTC et le montant total des aides est de 360 849 € (hors animation) soit un taux de 68 %.

	Montants prévisionnels (€ TTC)	Montants réels engagés (€ TTC)	Avancement facturation %	% de subvention prévu par axe	Montant Recettes à recevoir
AMO	89 610	89 490		50 %	44 745
Axe 1	235 750	233 685		76,47 %	178 694
Axe 2	45 531	45 531		70 %	31 871
Axe 3	29 980	29 980		8 %	2 398
Axe 4	24 000	0		0 %	0
Axe 5	137 772	92 712		80 %	74 170
Axe 6	16 980	16 980		80 %	13 584
Axe 7	39 965	21 981		70 %	15 387
TOTAL	619 587	530 360			360 849

Bilan financier du PAPI d'intention 2020 – 2023

Le SCOT Couserans n'ayant pas débuté, les montants de l'Axe 4 n'ont pu être engagés.

Les montants réels des Axes 1, 5 et 7 sont inférieurs aux prévisions expliqués par :

- La pose de 44 repères de crue au lieu de 60 initialement prévus, pour l'axe 1 ;
- 48 diagnostics réalisés au lieu de 100 initialement prévus. La rareté des inondations explique en partie la difficulté des habitants à concevoir la vulnérabilité de leur bâtiment en zone inondable et donc l'intérêt de réaliser un diagnostic pour l'axe 5 ;
- le retard pris dans la modélisation hydraulique (action 1.2 de l'axe 1) a entraîné l'impossibilité de réaliser l'action 7.3 qui concernait l'étude d'opportunité de classement d'autres digues sur le bassin. Cette action sera reportée dans le PAPI travaux.

2.2 Montage du PAPI travaux

Cette année 2023 marque, en parallèle de la réception des marchés, l'élaboration du futur PAPI travaux 2024-2030. Pour ce faire, le SSV a organisé et/ou animé plusieurs réunions en partenariat avec l'AMO.

Tout d'abord, les co-financeurs ont été mobilisés à plusieurs reprises au cours de l'année (DDT 09 et 31, CD09, CD31 et Région) pour valider les études et affiner la stratégie et le futur programme d'actions ainsi que le plan de financement :

- 23/03/2023 : DDT 09 et 31 ;
- 19/04/2023 : DDT 09 et 31 ;
- 20/06/2023 : Départements de l'Ariège (09) et de la Haute-Garonne (31), Région Occitanie.

La dernière réunion de concertation a permis d'associer les maires ou leurs adjoints à la démarche de construction de la stratégie :

- 14/04/2023 : réunion de concertation avec les maires au siège du SSV (la précédente avait eu lieu le 07/02/2022 en visioconférence) ;
- 19/04/2023 : réunion d'échange concernant la prise en compte du risque dans l'urbanisme.

Les intercommunalités adhérentes du SSV ont été consultées tout au long du PAPI d'intention, et en particulier lors de la conception de la stratégie et du programme d'actions :

- 15/05/2023 : CC Cagire Garonne Salat
- 31/05/2023 : CC Carbonne Volvestre
- 06/06/2023 : CC du Couserans
- 21/06/2023 : CC Cœur de Garonne

En prévision du dépôt du dossier PAPI travaux auprès de la DREAL pour instruction, plusieurs réunions importantes ont eu lieu :

- 12/09/2023 : réunion publique qui s'est tenue à Saint-Girons et a réuni 30 personnes.
- 23/10/2023 : comité syndical dont l'objectif était d'approuver le futur programme d'actions.
- 25/10/2023 : organisation du COPIL / COTEC n°3 pour approuver et apporter quelques précisions au dossier du futur PAPI.

Le SSV a fortement contribué à l'élaboration du dossier PAPI travaux et à la rédaction des différents éléments du rapport au cours du second semestre 2023 (présentation du SSV, gouvernance, résumé non technique, aide à la prise en compte du remaniement du dossier à la suite de la parution du nouveau cahier des charges PAPI 3 2023 sorti fin juillet 2023 alors que la rédaction du rapport était achevée).

Enfin, le SSV a fortement contribué à l'élaboration et au suivi de la consultation du public (documents de communication, recueil des avis, organisation de la réunion publique).

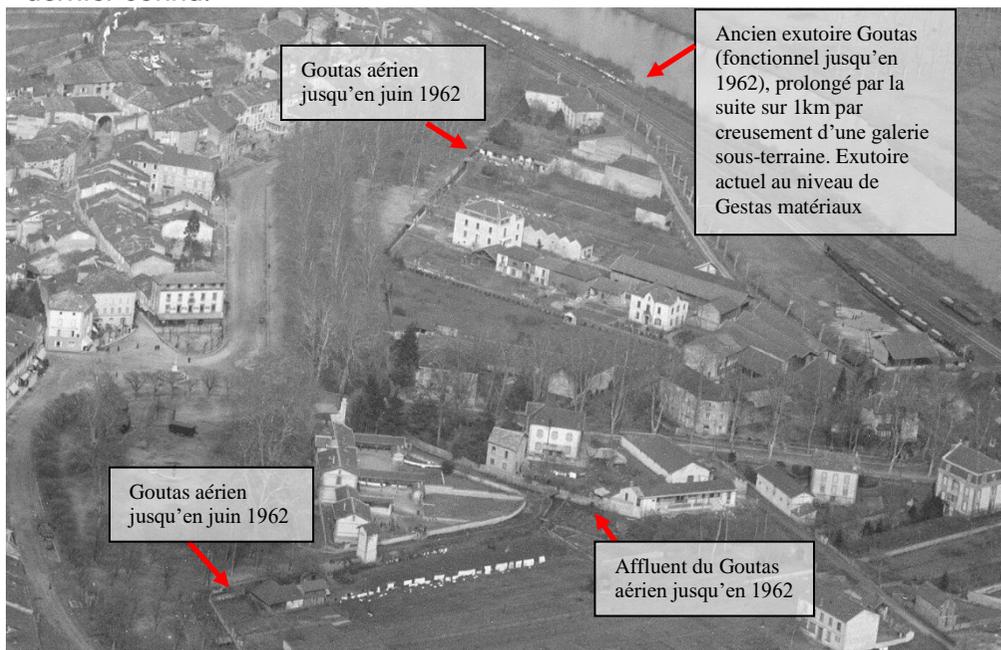
2.3 Autres actions

✓ Identification du tracé du Goutas en partenariat avec Réseau 31

L'étude hydrologique et hydraulique présentait des lacunes sur Salies-du-Salat avec notamment la méconnaissance du tracé du Goutas et son exutoire dans le Salat. La reconnaissance de terrain n'ayant jamais été réalisée par la CACG, le SSV a mené un travail de terrain conforté par un travail d'archives sur Salies-du-Salat. Réseau 31 menant de son côté une étude pour la révision du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées et établissement du Schéma Directeur et Zonage des Eaux Pluviales de la ville de Salies, un travail conjoint a été mené entre ce dernier et le SSV. Les travaux ont permis de conclure sur :

- 1) l'identification de l'exutoire du Goutas,
- 2) la localisation de tout le linéaire du Goutas en souterrain depuis l'entrée dans Salies jusqu'à son nouvel exutoire,
- 3) l'identification des grandes dates des travaux (juin 1962 : modification de l'exutoire, mise en sous-terrain du Goutas, prolongement de ce dernier sur 1 km).

Ce travail a contribué au montage du dossier PAPI travaux 2024-2030 pour définir certaines actions sur Salies-du-Salat et aux études que Réseau 31 a réalisé en termes de diagnostic sur le sous-terrain du Goutas une fois ce dernier connu.



Salies-du-Salat, 1923/03/14, IGN (mission CCF00G-765_1923_CAF_G-76_0043)

✓ Animation et sensibilisation

Certaines actions d'animation concernaient les thématiques suivantes :

- 1 journée d'animation dans le cadre de la journée sur l'eau le 22 mars 2023 à Foix ;
- Plusieurs échanges avec la mairie de Couflens pour la mise en place d'un document de gestion de crise associant la mairie et le SSV dans le cadre de l'étude de danger de la digue de Salau ;
- Plusieurs jours consacrés à la prise de contacts des propriétaires riverains de la digue de Salau ;

✓ Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis au risque inondation

Des solutions adaptées à mon bien !



Le diagnostic :

Intervention sur 1 à 2h maximum

⇒ Visite du logement et recueil d'information (sur les inondations récentes, la structure du bâtiment, etc...)

Remise du rapport personnalisé

⇒ Rendu du rapport et présentation détaillée des mesures éventuelles

Et la suite ?

Si le diagnostic révèle la nécessité de faire des travaux, le dispositif prévoit un accompagnement de leur mise en œuvre à deux niveaux :

- La demande de subventions
- Le suivi des travaux

1 Aménager une zone refuge : Surface hors d'eau accessible par l'intérieur du logement avec accès au toit, balcon ou terrasse	2 Disposer un clapet anti-retour sur le réseau d'évacuation
3 Baliser la piscine et les bassins pour l'identifier en cas de submersion et éviter les chutes et les noyades	4 Installer des batardeaux
5 Stockage des produits chimiques en hauteur	6 Sécurisation des installations électriques
7 Fixation des cuves de gaz, de fioul ou autres matière polluantes ou dangereuses ne pouvant être mise hors d'eau	

Le SSV a réalisé 48 diagnostics de vulnérabilité sur des logements, entreprises, établissements sensibles et stratégiques.

Le rapport personnalisé donne des solutions chiffrées adaptées à l'aménagement du bien et annotées pour chacune d'une mention subventionnée ou non par l'Etat.

Le SSV vient en appui auprès de tout demandeur ayant réalisé son diagnostic pour monter le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

Une dizaine de propriétaires de logements et une entreprise sont revenus vers le SSV afin d'obtenir des précisions sur les travaux de réduction de la vulnérabilité et des conseils pour monter leurs dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat.

La première demande de subvention a été déposée et accordée fin décembre 2023.

3- GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Bilan des actions du PPG 2023

• Bilan 2023

4- 880 jours d'activités soit 4 temps plein

5- Projets phares de 2023 :

✓ Travaux d'entretien de la végétation
96 j d'animation et **104 721 € de travaux**

✓ Gestion des zones humides
89 j d'animation et **49 668 € d'études et travaux**

✓ Plantation de ripisylve et mise en défend de cours d'eau
15 j d'animation et **62 967 € de travaux**

✓ Sensibiliser sur la gestion des milieux aquatiques
79 j d'animation et **6 185 € investis**

✓ Surveillance milieux aquatiques
159 j d'animation

✓ Validation du PPG 2023-2027 et Elaboration de la
Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
124 j d'animation

	AXES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	N°	PRINCIPALES ACTIONS	2023	
					Jours Anim.	Investissement
1	PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE ET CONCERTÉE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS DU SALAT ET DU VOLP	Construire une organisation pérenne et légitime	1.1	Animer et suivre la mise en oeuvre du PPG	124	
			1.2	Dimensionner le SSV en fonction des objectifs du PPG	83	
		Mobiliser et sensibiliser les acteurs	1.3	Développer les échanges et les partenariats, coordonner les projets	79	
			1.4	Informier et sensibiliser sur la gestion des milieux aquatiques	38	6 185 €
		Surveiller l'évolution des milieux aquatiques	1.5	Surveiller les milieux aquatiques, les points problématiques	159	
			1.6	Conseil technique auprès des collectivités, usagers	34	
2	RESTAURATION PHYSIQUE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU	Restaurer la morphologie des cours d'eau	2.1	Ouverture/Entretien de chenaux secondaires	5	
			2.2	Définition d'un espace de mobilité admissible	10	
			2.3	Opérations de restauration hydromorphologique (diversification écoulements, création d'habitats aquatiques, recharge granulaire)	6	
		Maintenir/Restaurer un transport sédimentaire	2.4	Suivi/Traitement des bancs alluviaux	7	
			2.5	Bilan/ Action de restauration du transit sédimentaire	9	
		Améliorer la continuité écologique	2.6	Suivi de l'état des ouvrages transversaux	10	
			2.7	Accompagner les propriétaires à la gestion de leur ouvrage	12	
		Améliorer la qualité du milieu	2.8	Animation et aménagement de points d'abreuvement du bétail	36	
			2.9	Animation/ Action ramassage déchets ou suppression dépôts polluants	17	4 200 €
			2.10	Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (Flore/Faune)	26	5 100 €
			2.11	Participer à la coordination des usages	5	
		Gérer la végétation des berges	2.12	Restauration ripisylve (plantation, régénération spontanée)	15	62 967 €
			2.13	Gestion lit mineur et ripisylve (embâcles, chablis, coupe préventive)	96	104 721 €
3	GESTION DES ZONES HUMIDES	Améliorer la connaissance des zones humides du territoire	3.1	Préciser et compléter l'inventaire des zones humides	26	
			3.2	Prioriser les zones humides à préserver ou restaurer	6	
			3.3	Porter à connaissance auprès des propriétaires fonciers	4	
		Préserver et restaurer un réseau de zones humides fonctionnelles	3.4	Animer et réaliser les actions du projet "Restauration ZH BV Salat" soutenu par l'Entente pour l'eau	46	49 668 €
			3.5	Appel à candidatures auprès des propriétaires fonciers	0	
			3.6	Mettre en œuvre des plans de gestion	7	
4	VALORISATION DES COURS D'EAU	Mise en valeur de sites particuliers	4.1	Candidature au label "Rivières sauvages"	0	
			4.2	Restauration de sites/ accès ponctuels aux cours d'eau	2	
			4.3	Animation pour le site Natura 2000 "Salat"	15	
		Développer le réseau d'itinéraires aménagés	4.4	Inventaire d'itinéraires liés cours d'eau	3	
			4.5	Aménagement d'itinéraires liés au cours d'eau	0	
					880	232 841 €



Financement : L'animation des missions est financée à 50 % par l'Agence de l'Eau et à 50 % par le SSV. Pour les études ou les travaux le détail des financements est décrit dans les pages suivantes

• AXE 1 : PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE ET CONCERTÉE A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS DU SALAT ET DU VOLP

✓ Elaboration du nouveau Plan Pluriannuel de Gestion pour la période 2023-2027

Le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) est le document de planification de référence du Syndicat rivières Salat Volp pour l'entretien des rivières et la gestion des milieux aquatiques. Le premier programme 2017-2021 arrivant à son terme, il fallait en bâtir un nouveau. Cette opération a débuté fin 2021, par la réalisation du bilan du programme 2017-2021.

Elle a continué en 2022 avec la définition de la stratégie, la détermination des axes et des objectifs opérationnels, ce qui a permis de rédiger les actions validées par les élus du syndicat lors du conseil syndical du 24 octobre 2022.

En 2023 le projet final a été mis en à la consultation des partenaires financiers et techniques du syndicat mais également partagé avec l'ensemble des communes et des communautés de communes adhérentes au SSV. Après quelques modifications et ajustement à la suite de cette consultation, le projet final du PPG 2023-2027 a pu être validé définitivement lors du conseil du conseil syndical du 19 juin 2023.

Ce plan comporte **30 actions** pour un investissement prévisionnel de **1 742 250 € sur les cinq prochaines années** :

- **999 500 € seront consacrés à l'entretien de la végétation** des cours d'eau des bassins versants du Salat et du Volp.

- **743 000 €** seront destinés au financement de projets liés à la gestion des zones humides, la dévégétalisation de bancs de galets, l'entretien de chenaux de crue, l'aménagement de points d'abreuvement du bétail hors du cours d'eau, la suppression de dépôts polluants ainsi qu'à la gestion des espèces exotiques envahissantes.



Le PPG a été réalisé intégralement en interne, par l'équipe technique et administrative du syndicat, sans avoir recours à aucun bureau d'études



Chantier d'entretien de la végétation

✓ **Informier et sensibiliser sur la gestion des milieux aquatiques**

Le syndicat rivières Salat-Volp communique au travers de plusieurs outils !



Site internet : www.salatvolp.fr

A destination de tous les publics, le site internet présente le fonctionnement du syndicat et détaille les actions réalisées. Après la refonte totale en 2020, l'année 2023 a été consacrée à la mise à jour du site, la rédaction de nouveaux articles, la publication d'actualités et documents.



Lettre d'information

Tous les 3 mois, le SSV publie une lettre d'information répertoriant les actualités et actions du SSV. Cette lettre est envoyée à toutes les collectivités et les communes membres du syndicat, à l'ensemble des partenaires mais aussi à toutes les personnes souhaitant s'inscrire sur le site internet. En 2023, le SSV a publié 4 lettres d'information.



Elaboration du bulletin annuel

Le SSV a élaboré son bulletin d'information annuel édité à 1700 exemplaires à destination des collectivités des bassins versants du Salat et du Volp. La version numérique est disponible en ligne sur le site du syndicat et elle a été partagée à l'ensemble des financeurs et partenaires du SSV.



Mise en ligne d'une page facebook

Depuis le 30 septembre 2022, le SSV est présent sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook. Cette page permet au grand public d'avoir accès aux informations et publications du syndicat.

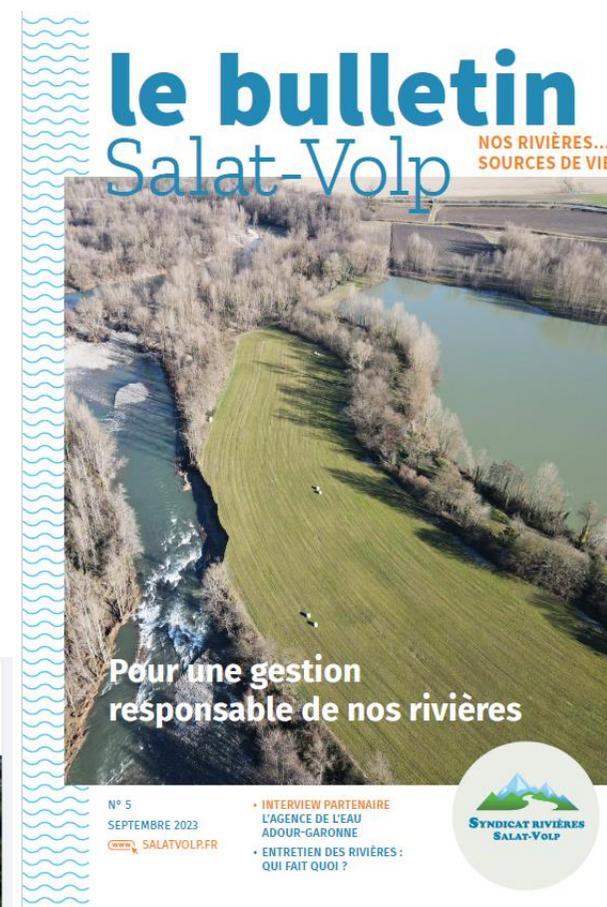


Page facebook du SSV



Dans la presse et la radio locale

La presse et la radio locale restent un vecteur de communication important. Ainsi le SSV rend compte de ses actions dans les journaux tels que La Dépêche du midi ou La Gazette Ariégeoise. Le syndicat utilise aussi d'autres médias encore plus locaux comme Azinat et la radio locale, Radio Couserans.



Page de garde du bulletin d'information

✓ Surveiller les milieux aquatiques

Afin de prévoir la meilleure gestion des milieux aquatiques la connaissance de terrain est essentielle. Les techniciens du SSV consacrent une part importante de leur activité à cette tâche qui est fondamentale.

Cette action regroupe :

- l'ensemble des prospections de terrain qui permettent d'actualiser les programmes de travaux et d'adapter les propositions de gestion ;
- la surveillance de points problématiques/particuliers (hydrologie, ouvrages, érosions, travaux hors SSV, rejets, pollutions, etc.).
- les états des lieux et les diagnostics faisant suite à un évènement particulier (une crue par exemple) et qui permettent d'émettre des propositions d'interventions urgentes si nécessaire ;
- la mise à jour des connaissances sur le territoire du SSV et le suivi de certaines problématiques : données patrimoniales et historiques, suivi des pêches électriques de la fédération de pêche, suivi des travaux du service des RD et des communes, calage travaux respectifs sur certains cours d'eau avec ONF, etc.

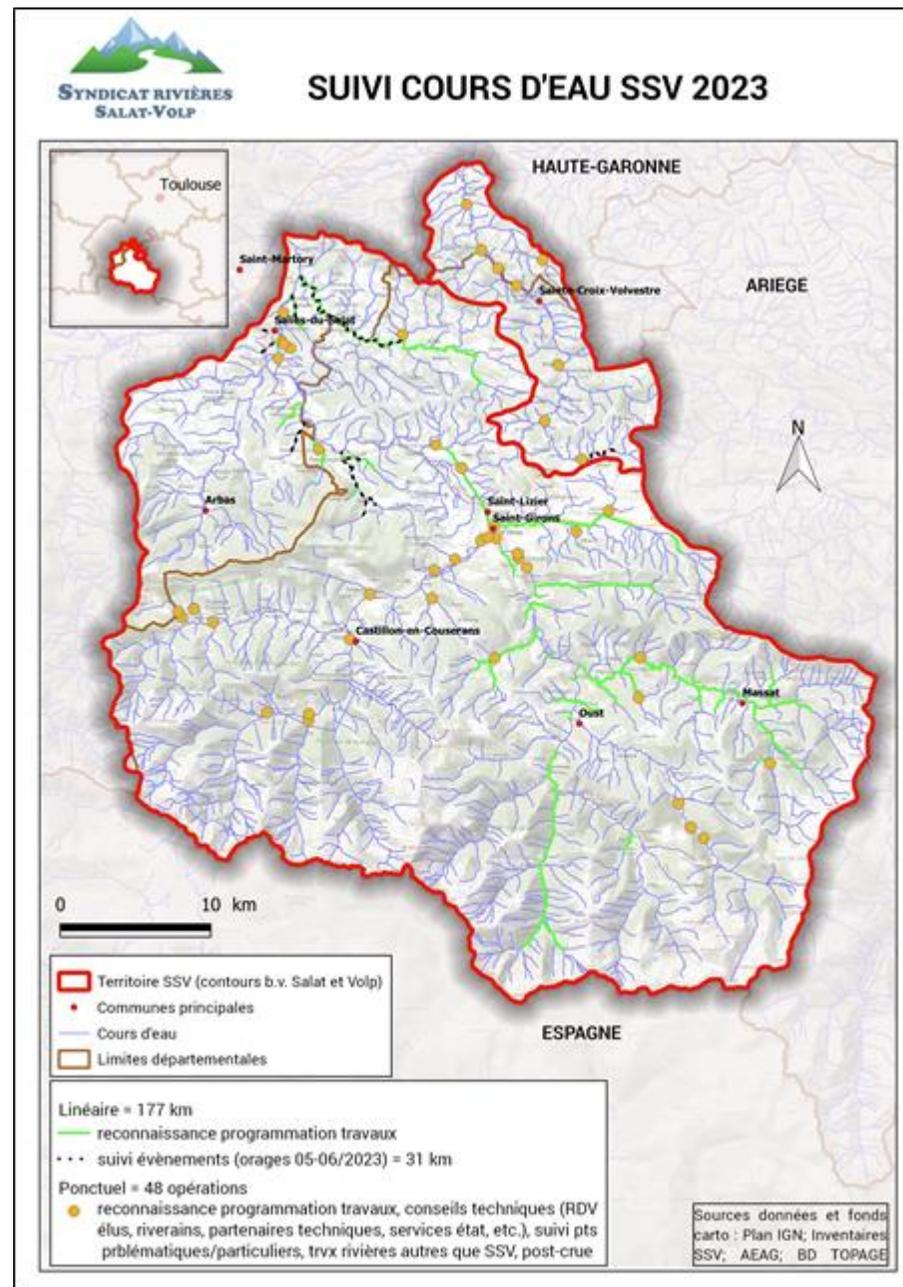
✓ Conseils - Sollicitations techniques

Le syndicat est de plus en plus sollicité par des élus, des riverains, des partenaires techniques, des institutions et aussi des associations, sur l'aménagement et la gestion des milieux aquatiques. Le rôle du syndicat est avant tout de répondre aux problématiques des propriétaires et des collectivités et de conseiller et accompagner les porteurs de projets sur des aspects techniques et réglementaires, notamment par l'appui au montage des dossiers pour la réalisation de travaux en cours d'eau (lien avec partenaires techniques ou services de l'Etat).

En 2023, le syndicat a été sollicité sur 29 dossiers nécessitant un ou plusieurs rdv (avec demandeurs, DDT, entreprises) ou visites de terrain des techniciens (à la suite de signalements ou de demandes de diagnostic) et en lien essentiellement avec des problématiques de confortement de berges dégradées, de gestion de la végétation et des ouvrages et d'hydrologie. Ces opérations donnent lieu à la rédaction de notes techniques et explicatives et au besoin de dossiers plus complets transmis aux services de l'Etat.

L'ensemble des opérations concernant ces 2 actions a été recensé et représenté sur la carte ci-contre. En 2023 :

- 146 km de cours d'eau suivis en linéaire
- 31 km de cours d'eau suivis à la suite d'une crue
- 48 opérations de suivi ponctuel



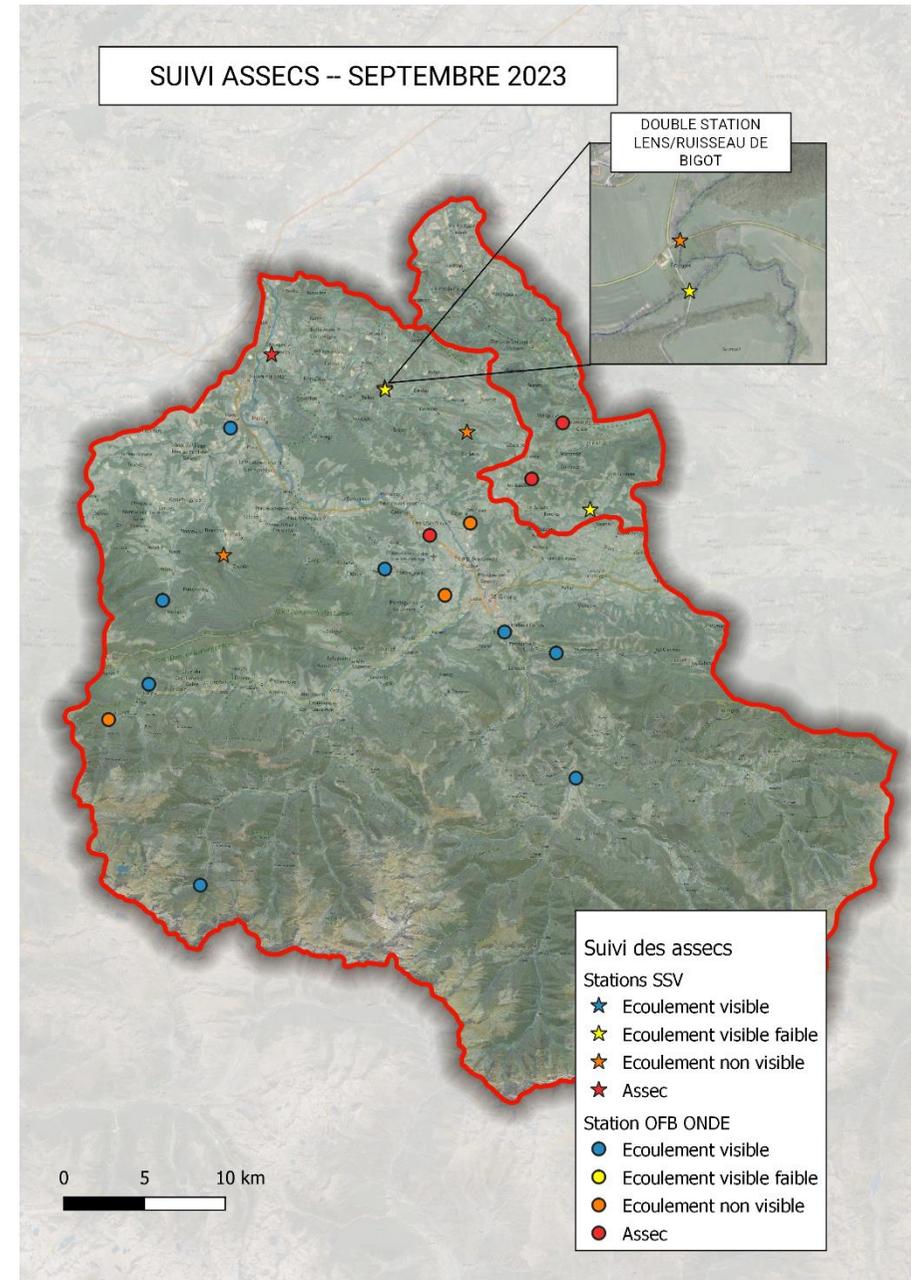


Zoom sur le suivi « assec »

Le suivi des étiages du bassin versant a été renouvelé sur la période estivale 2023, de juin à septembre. Si la sécheresse de 2022 ne s'est pas répétée en 2023, la période d'étiage n'en a pas moins été étendue, avec un retour à la normale tardif, début octobre.

Après un retour d'expérience partagé sur le dispositif mis en place en 2022, décision a été prise de réduire le nombre de points surveillés de 46 à 6 emplacements. Cet ajustement a été effectué pour réduire la lourdeur temporelle du protocole et éviter la redondance des mesures du syndicat avec celles du réseau ONDE de l'OFB. Le protocole d'évaluation de l'étiage reste le même. Les points retenus concernent des cours d'eau de plaine, identifiés en 2022 comme particulièrement vulnérables aux étiages tout en étant représentatifs de leur bassin versant. Une attention particulière a été portée au Lens (3 points de mesure sur le cours d'eau, 1 sur un affluent lentique), qui n'est pas couvert par le réseau ONDE mais se trouve être particulièrement vulnérable aux assecs parmi les affluents majeurs du Salat. Les deux autres points se trouvent sur le Rieuaris, affluent de l'Arbas marqué par des assecs drastiques dus à une perte, ainsi que sur la zone du Volp amont.

Sur la période juin-septembre, les mesures sur ces points ont permis de mettre en évidence la grande vulnérabilité des cours d'eau surveillés aux étiages, alors même que l'été n'a pas été très sec ; le Lens, particulièrement, a été en état d'assec ou d'interruption d'écoulement pendant trois mois consécutifs, en particulier dans sa zone amont.



• AXE 2 : RESTAURATION PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

✓ Gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau

Marché 2022

La réalisation des travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau de la tranche 2022-2023 (marché passé en 2022) entamée en 2022 a été poursuivie et achevée en 2023 avec un total de **36 j de chantier sur un linéaire de 55.8 km pour un montant total de 48 224.5 € TTC.**

Financement : AEAG = 50%, CD 09 = 15% sur les travaux réalisés en Ariège, CD 31= 20% sur les travaux réalisés en Haute-Garonne, SSV : 30 à 35 %

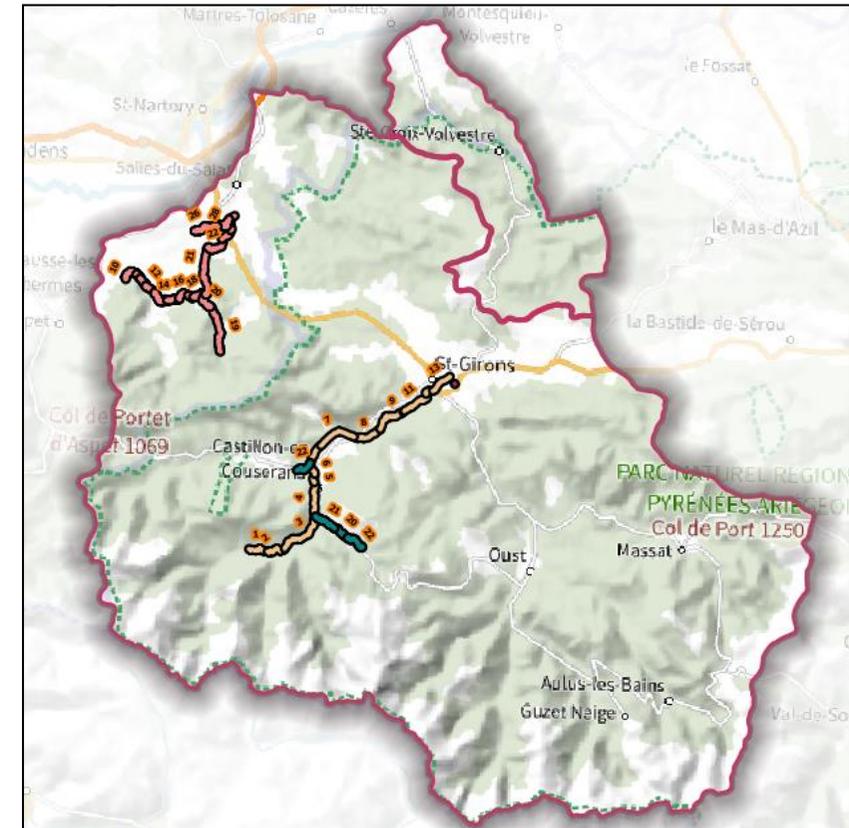
Les techniciens rivière du SSV suivent et contrôlent les travaux réalisés par les entreprises et la brigade de proximité de la communauté de communes Couserans Pyrénées. Sur la carte ci-contre sont représentés les travaux effectués. Ce suivi est rentré sous SIG. Les numéros sur fond orange correspondent aux jours de chantier et les tracés en couleur représentent l'entretien de la végétation en linéaire.

• Enlèvement d'un arbre en travers de l'Arbas à Mane :

Avant travaux :



Après travaux :



Travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau - Tranche 2022-23 - réalisés en 2023

Marché 2023

La phase de préparation et de lancement du marché de travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau de la tranche 2023-2024 a eu lieu en 2023. Ainsi le SSV a réalisé les tâches suivantes :

- Elaboration du Dossier de Consultation aux Entreprises (Règlement de consultation, CCAP, CCTP, Actes d'engagement, Devis estimatif et descriptif, Plan de prévention et de secours, Supports visites de chantiers),
- Lancement et suivi de la procédure d'appel d'offres, rédaction du rapport d'examen des offres, sélection des entreprises, notifications aux entreprises retenues et non-retenues,
- Recensement et envoi des courriers aux riverains et information aux communes avant le début des travaux,
- Préparation des outils de suivi des travaux (projet SIG, tab. Excel),
- Préparation documents administratifs pour ouverture chantiers (OS, signature, plan de prévention),
- Réunions pour organisation mise à disposition personnel CCCP/conventions,
- Visite de chantier avec les entreprises et présentation du programme de travaux à la brigade de proximité

La réalisation des travaux de la tranche 2023-2024 a été entamée en 2023 (poursuite en 2024) avec un total de **18 j de chantier sur un linéaire de 36.5 km pour un montant total de 13 692.5 € TTC.**

Financement : AEAG = 50%, CD 09 = 15% sur les travaux réalisés en Ariège, CD 31= 20% sur les travaux réalisés en Haute-Garonne, SSV : 30 à 35 %

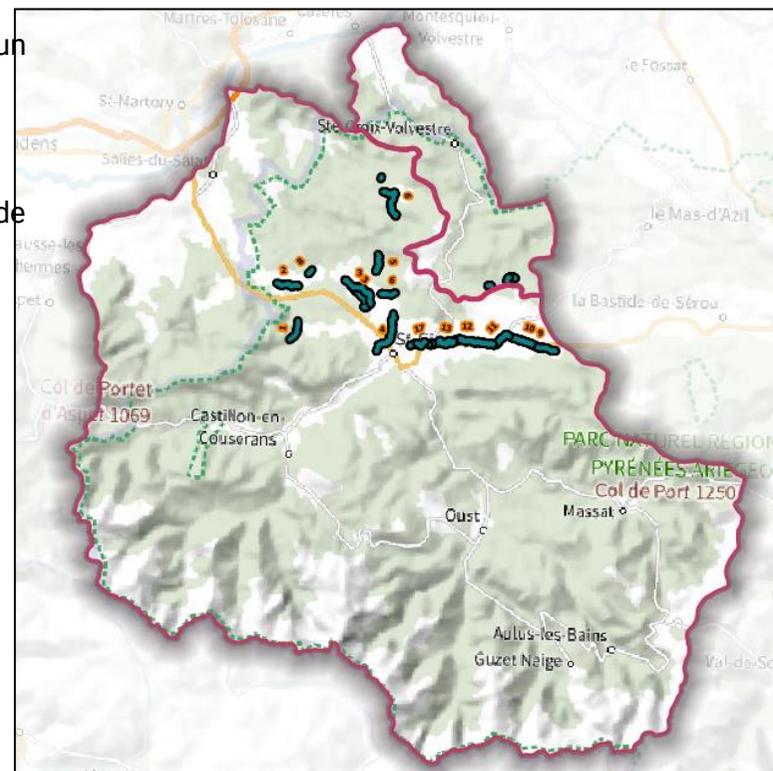
Les travaux réalisés sont affichés sur **la carte interactive du site internet du SSV**, avec possibilité de télécharger une fiche bilan (Lien : [www. https://salatvolp.fr/carte-interactive/](https://salatvolp.fr/carte-interactive/)).

• Dégagement d'un embâcle sur l'amont du Volp :

Avant travaux :



Après travaux :



Travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau - Tranche 2023-24 - réalisés en 2023

✓ Animation et aménagement de points d'abreuvement du bétail



Source mise en défens

Le projet 2021-2023 du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occ.) retenu dans le cadre de France Relance avec le SSV comme partenaire associé s'est terminé en juin 2023. Il s'agissait de restaurer la biodiversité et les enjeux écologiques (Desman, EPB) d'un sous bassin versant de l'Arbas constitué de la Justale et du Rieumajou, tous deux impactés par les pratiques agricoles, dans un contexte hydrologique défavorable. Seul le Rieumajou a été traité.

2 agriculteurs rencontrés en mai et septembre 2022, ont pu bénéficier de travaux réalisés dès 2022 qui se sont poursuivis au printemps 2023. Pour l'un il s'est agi entre autres de mettre en défens une source pour alimenter un abreuvoir en gravitaire avec la réalisation d'une aire stabilisée, pour l'autre de mettre en exclos une zone humide.



Zone humide mise en exclos

Des protocoles de suivi ont également été réalisés durant ce projet : colmatage, macro-invertébrés, écrevisses dont prélèvements biofilm (ADN environnemental) ; certains devront être poursuivis sur plusieurs années pour conclure sur les effets bénéfiques des travaux.

Une visite a été organisée par le CEN le 21/03 avec la DREAL et le 16/06 avec tous les partenaires techniques et financiers du programme.

✓ **Restauration ripisylve (plantation, régénération spontanée)**

Le SSV avait répondu au plan de relance sur la partie ariégeoise de son territoire en 2021 en proposant cinq sites qui ont été retenus finalement par les financeurs habituels dans le cadre d'intervention du PPG du SSV, pour restaurer la ripisylve là où elle est clairsemée voire absente sur le Bas Salat en aval de Saint-Girons. Les cinq sites situés à Caumont, Lacave, Mercenac (2 sites) et Prat-Bonrepoux ont pu être restaurés pour un linéaire total de 1030 m de berge.

Le chantier a été réalisé entre le 19/10 au 14/12/2023 pour un montant total de **62 966, 88 € TTC**.

Financement : AEAG = 40%, région Occitanie = 40%, SSV = 20%



Avant



Après

Site de Lacave



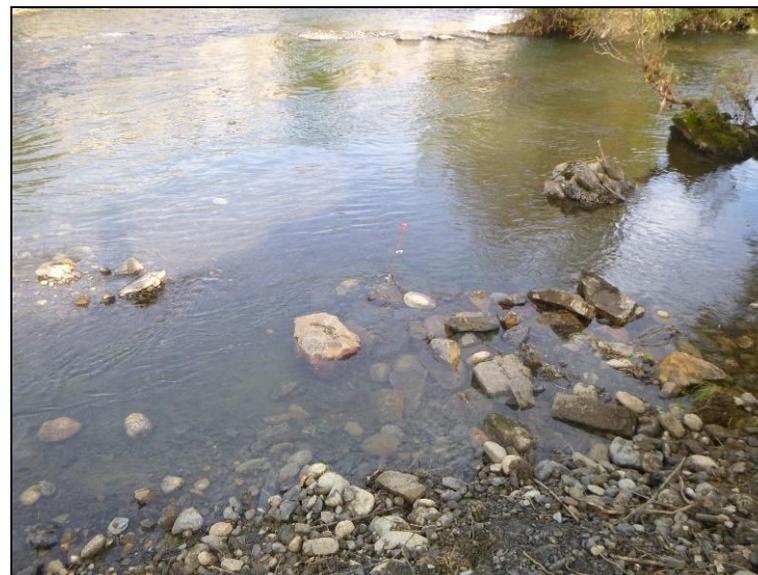
Avant



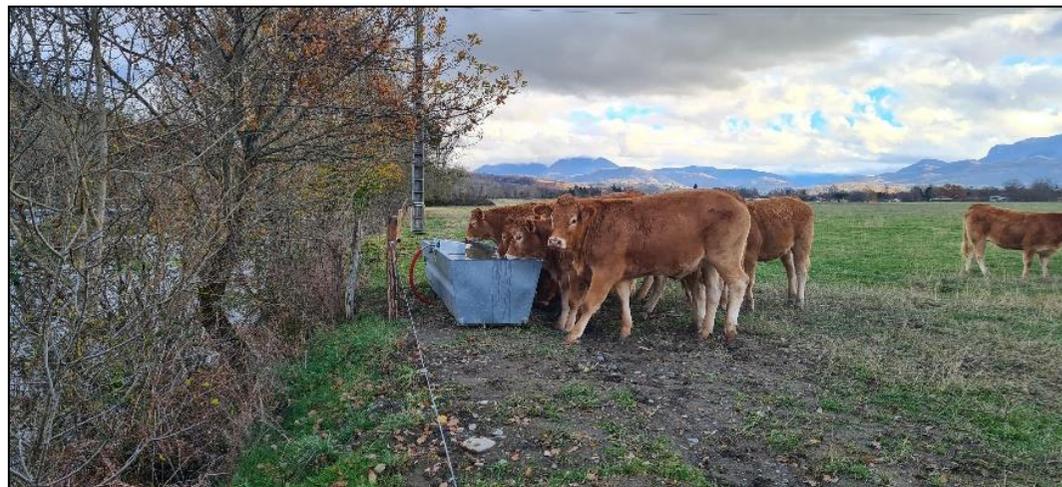
Après

Site de Caumont

Le site de Caumont étant aussi une berge pâturée, une mise en défens des berges par pose d'une clôture ainsi qu'un aménagement d'un point d'abreuvement hors cours d'eau ont complété les plantations.



Pompage dans le Salat : roctage de la roche-mère affleurante, busage et protection de la buse



Coffre du pompage, panneau solaire et abreuvoir

✓ Gestion des espèces exotiques envahissantes

Actualisation des connaissances, suivi de la politique de gestion régionale, collaboration et formation

Via le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP - pee.cbnmp.fr) et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN - cen-occitanie.org), leurs lettres d'informations et le réseau d'acteurs de l'ARB :

- questionnaire « Système d'Information Espèces Exotiques Envahissantes (SIEEE) de l'OFB » ;
- préparation d'une animation sur les PEE avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises ;
- WEBINAIRE FORMATION ARB "L'ADN environnemental comme outil de suivi des espaces naturels" ;
- 6ème réunion multi-partenariale (ARS, ANA, FREDON) « Lutte contre les ambrosies dans l'Ariège » et formation sur les Ambrosies (ANA/Montaut (09)) ;
- Café GENial ARB « Quels appuis techniques et outils pour gérer les espèces Exotiques envahissantes faune et flore sur mon territoire ? » ;
- document final « Stratégie régionale relative aux PEE d'Occitanie (Plan d'actions 2023-2032) » .



Stratégie de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes sur le bassin du Salat

- prospections de terrain pour repérage et cartographie (plusieurs sites avec J. DAO (CBNPMP), veille ambrisées pour mise à jour EDL ANA, surveillance faune et flore = 10 relevés) et participation au réseau de surveillance des PEE du CBNPMP (<http://see.cbnpmp.fr/login>) ;
- organisation réunion de terrain au Lac des Isles à Salies-du-Salat (31) avec AAPPMA locale, CBNPMP et Fédé pêche 31 pour piste de gestion Lagarosiphon major ;
- alimentation « base de données (SIG) » (faune et flore).



Ecrevisse du Pacifique sur le Lens à Tourtouse (09)



Lagarosiphon major sur le lac des Isles à Salies-du-Salat (31)

- poursuite du projet d'une « Expérience de gestion d'un massif d'ailante en rive gauche du Salat à St.-Lizier » réfléchi avec J. DAO en 2021 (marquage, comptage, écorçage, fauchage = 04/2023, suivi (rejets et drageons) = 06 → 12 /2023).



Rejet sous écorçage 2022



Ecorçages sélectifs 2022 et 2023



Brin ailante cassé au niveau d'un écorçage

- opération de nettoyage du lavoir communal de His (31) colonisé par Myriophylle du Brésil (extraction, évacuation et stockage plante et substrat, nettoyage intérieur, extérieur et mise au sec temporaire lavoir, suivi = 04 → 12 /2023).



Nettoyage du lavoir - Pendant Travaux



Nettoyage du lavoir - Avant Travaux



Nettoyage du lavoir - Après Travaux

✓ Gestion des dépôts polluants

Dans le cadre de ses actions de restauration des cours d'eau, le syndicat a entrepris d'effectuer une opération d'enlèvement de déchets en berge présentant un impact négatif important pour le cours d'eau concerné (point d'érosion, déstabilisation de la berge, pollution active.)

Après une présélection de cinq sites potentiels sur les cours d'eau gérés au titre de l'entretien de la végétation, un emplacement a été choisi en rive droite du Salat sur la commune de Saint-Girons pour sa facilité d'accès et le volume du dépôt en berge régulièrement inondée.



Fraction des déchets enlevés

L'enlèvement des déchets a été effectué le 19 février 2024 par une équipe des Jardins du Terroir de Mercenac et a mobilisé dix ouvriers ainsi qu'un camion pendant une journée. En tout, plusieurs tonnes de déchets ont été retirées de cette berge particulièrement exposée, y compris des déchets dangereux (batterie de voiture) et une carcasse de véhicule présentant un point de résistance hydraulique très important sur une rive fragilisée.

Le coût de l'opération s'élève à 4 250 € TTC.

Financement : AEAG = 50%, CD 09 = 15%, SSV = 35%

• AXE 3 : GESTION DES ZONES HUMIDES

✓ Améliorer la connaissance des zones humides du territoire

Préciser/compléter les inventaires

13 zones humides en Ariège et 5 en Haute-Garonne ont fait l'objet de précisions (état de dégradation, foncier, etc.) par visite de terrain avec les CATZH pour celles déjà recensées et des nouvelles recensées par les agents du SSV. Les données de ces dernières ont complété l'inventaire existant et ont été transmises au niveau du SIG national.

Priorisation des données pour agir

Un nouvel outil de priorisation à l'échelle supra a été présenté à tous les acteurs le 13/02 dans les cadres du PTGA et de l'inter-SAGEs, mais sans que cela soit officialisé et mis en place pour établir des choix d'action.

Porter à connaissance

Un document de porter à connaissance a été réalisé avec les 2 CATZH mais non finalisé d'un point de vue graphique. Il est prévu de l'envoyer à certains propriétaires de zones humides définies comme prioritaires courant 2024.



Nouvelle ZH recensée à Aulus-les-Bains (09)

✓ Préserver et restaurer un réseau de zones humides fonctionnelles

Animation de l'AAPZH « restauration de zones humides du bassin versant du Salat » de l'Entente pour l'Eau

- Etudes préalables à des travaux de restauration déployées sur les sites d'Aulus-les-Bains, Prat-Bonrepaux et Touille (externalisées) puis Seignan (internalisée : étude hydrologique par réseau de piézomètres + pédologie avec présence d'un stagiaire de mars à juin 2023 pour accompagner cette mission).
- 1^e phase de travaux réalisée sur la zone humide de Touille en décembre 2023 : suppression des ligneux et arbustes non adaptés (chênes, peupliers hybrides, cornouillers, robiniers, buissons ardents, cotonéasters) ; Travaux de terrassement pour creuser de nouvelles mares.

Montant total des **études** : 66 272, 46 € TTC, et des **travaux** : 4 090 € TTC.

Financement : AEAG = 40%, région Occitanie = 40%, SSV = 20%



Creusement de mares-ZH du lac de Touille (31)

- En lien avec la communication du projet : le 24/05, animation dans le cadre de la « Fête de la Nature 2023 » avec la CC CGS pour présenter le projet de restauration du SSV.

Mettre en œuvre des plans de gestion

En 2023, 5 accompagnements sur sollicitations directes au SSV ont été réalisés en partenariat avec les CATZH :

- 3 en Ariège sur les communes de Galey : suite de l'animation 2022 avec la commune sur nouvelle ZH en estive, réunion avec groupement pastoral le 23/03 (ruisseau de Peyrelade, BV Bouigane) et visite-conseil pour un riverain souhaitant créer des mares le 20/02 et le 27/04 avec la DDT09 (ruisseau d'Artigueprat, BV Bouigane) ;
et de Sentenac d'Oust : visite-conseil le 25/08 et le 10/10 avec la CATZH (ANA) pour nouvelle ZH avec gestion espace et abreuvement en tête de BV du Rieu Sourd (BV Haut-Salat)
- 2 en Haute-Garonne sur les communes de Lahitère : visite-conseil pour une ZH inventoriée avec projet de gestion et valorisation par un riverain le 20/03 avec la CATZH (NEO) (la Boussège, BV du Volp) ;
et de Herran : sollicitation de la commune à la demande du groupement pastoral pour mise en place d'un abreuvement sur l'estive de Paloumère, ZH inventoriée (tête de BV Arbas), réunion sur site le 4/07 avec la CATZH (NEO), la CA31 et la DDT31 pour les aspects travaux en cours d'eau et ZH.



Nouvelle ZH à Sentenac d'Oust (09)



Projet d'abreuvement sur ZH inventoriée à Herran (31)

● AXE 4 : VALORISATION DES COURS D'EAU

✓ Animation pour le site Natura 2000 « Garonne en Occitanie » Salat

Dans le cadre de l'animation de l'entité « Salat » pour l'année 2023, le SSV a réalisé 17 jours comprenant :

- La recherche de parcellaire pour de potentiels projets de contrats Natura 2000 en 2024 sur les communes de His, Touille et Salies-du-Salat, visités avec les AMO le 6/07.
Le linéaire de His appartenant à un élu du SSV et à la commune semble adapté : ripisylve morcelée et peupleraie exploitée début 2024 : une visite avec le propriétaire et le maire a eu lieu le 15/09 pour établir un devis avec une entreprise. 2 contrats de restauration de ripisylve et 2 de travaux de mise en défens (berges pâturées) sont envisagés.
- Hiérarchisation des enjeux et fin de l'évaluation du DOCOB transmis en décembre aux services de l'Etat et à la Région Occitanie.
- L'organisation de réunions d'informations ou de manifestations : Journée de ramassage des déchets sur le Bas Salat entre Touille et Salies-du-Salat le 4/03. Dans le cadre du Mois Natura 2000 fixé en novembre, le SSV a préparé une animation avec le centre de loisirs de Prat-Bonrepoux le 29/11 qui finalement n'a pas eu lieu par manque de participants.
- La participation aux actions de communication générale : tournage film en drone, newsletter mensuelle, lettre d'information annuelle, etc.
- La participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site, notamment le COTER organisé le 9/11 à l'échelle des 3 rivières ariégeoises du grand site Garonne en Occitanie : Ariège, Hers et Salat.
- La gestion administrative et financière.
- La participation aux réunions COPIL plénier, COTECH et COGEST : 7 réunions en visio ou présentiel.
- Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB (bilan annuel et programmation n+1).



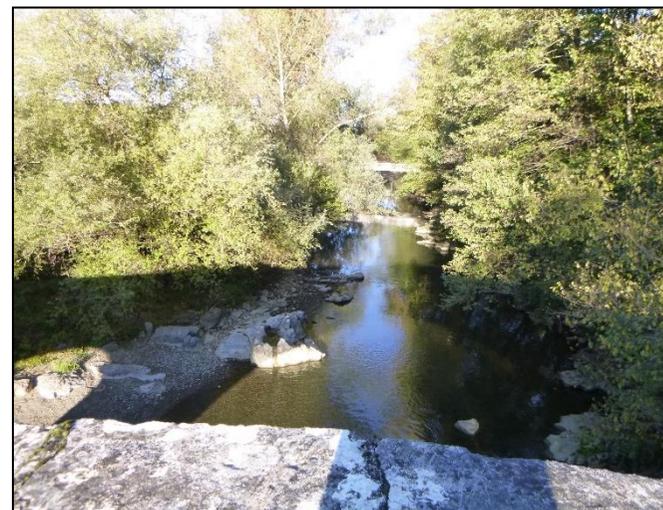
Parcelles privées et communales à His pour contrats

✓ Inventaire d'itinéraires liés aux cours d'eau

Actualisation de l'inventaire en novembre avec état des lieux des points d'intérêt le long :

- Du ruisseau d'Estours à Seix = GR10 et carrière de marbre
- Du Salat entre Prat-Bonrepoux et la Bastide-du-Salat = voie verte
- Du Lez entre Saint-Girons (Sières) et Moulis (Aubert) = complément panneaux existants « vél'eau route » et carrière de marbre

Le Lez à Aubert





RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT RIVIERES SALAT-VOLP

AVRIL 2024

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Daniel ARTAUD**

**CONCEPTION ET REALISATION
Equipe Technique du SSV**

**CREDITS PHOTOGRAPHIQUES
Equipe Technique du SSV**

**CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN
PAGE
Equipe Technique du SSV**

**SYNDICAT RIVIERES SALAT-VOLP
Rue Trinqué
09200 SAINT-GIRONS
05 34 14 01 73**

**Ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h**

**RETROUVEZ TOUTE NOTRE
ACTUALITE SUR**

www.salatvolp.fr